



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

LIGNES DIRECTRICES



MAMMOGRAPHIE

Le présent document peut être consulté sur le site Internet de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, à l'adresse suivante:
www.otimroepmq.ca

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
6455 rue Jean-Talon Est, Bureau 401, Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8

Téléphone: 514 351-0052 | 1 800 361-8759
Télécopieur: 514 355-2396

Note: Le féminin est utilisé sans préjudice. Il témoigne de la prévalence des femmes dans le secteur d'activité concerné et faisant partie de la clientèle en mammographie.

*Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée:
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.*

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	4
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE.....	5
COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET SPÉCIFIQUES	6
MODALITÉS D'OBTENTION DE L'ATTESTATION EN MAMMOGRAPHIE.....	7
RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ATTESTATION DE PRATIQUE EN MAMMOGRAPHIE	9
TABLEAU 1 : EXIGENCES POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ATTESTATION	9
PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT	10
TABLEAU 2 : EXIGENCES POUR LE MAINTIEN LORSQUE L'ATTESTATION EST OBTENUE EN COURS D'ANNÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS.	11
PROCÉDURES POUR LES TECHNOLOGUES NE RÉPONDANT PAS AUX EXIGENCES DU MAINTIEN	12
ANNEXE 1 : LISTE DES EXAMENS ACCEPTÉS.....	15
ANNEXE 2 : LISTE DES EXAMENS MAMMOGRAPHIQUES EXCLUS	16
ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION.....	17
SOURCES	19

PRÉAMBULE

L'encadrement de ce secteur d'activité s'avère essentiel afin de permettre au technologue de réaliser les examens mammographiques de façon optimale. Dans une perspective de protection du public et d'amélioration continue de la qualité, et afin de mieux encadrer le processus d'attestation, l'Ordre a adopté des lignes directrices en mammographie.

L'application de ces lignes directrices est valable pour toutes les technologues exerçant en mammographie, indépendamment de leur lieu d'exercice, et ce, autant dans le secteur public que privé. Celles-ci sont également applicables pour les technologues exerçant dans les centres de dépistage désignés (CDD) et dans les centres de référence pour investigation désignés (CRID).

Ces lignes directrices permettent aux technologues de connaître les énoncés de compétences à améliorer ou à maintenir et serviront également de référence lors des évaluations et des visites d'inspection.

En plus des lignes directrices, les documents qui encadrent les technologues exerçant en mammographie sont :

- Les normes de pratique générale;
- Les normes de pratique spécifique en mammographie;
- Le référentiel de compétences des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale;
- L'avis de radioprotection en mammographie.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Lorsqu'une technologue accepte d'exercer une activité qui lui est réservée, elle engage pleinement sa responsabilité professionnelle. La complexité, les habiletés techniques nécessaires à l'exécution de la pratique en mammographie exigent que la technologue développe, maintienne et actualise ses connaissances dans ce secteur d'activités. La technologue attestée doit donc être consciente de ses responsabilités face à la patiente et à la réalisation de l'examen, en s'assurant de répondre aux exigences de compétence établies par l'Ordre. La technologue demeure responsable de réaliser un examen de qualité optimale.

Toute technologue exerçant dans le secteur de la mammographie a la responsabilité de se conformer au *Code de déontologie des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (RLRQ, c. T-5, r. 5)*, en particulier aux articles 1,4 et 5, il s'agit :

1. « Le technologue en imagerie médicale, le technologue en radio-oncologie ou le technologue en électrophysiologie médicale doit favoriser l'amélioration de la qualité et la disponibilité des services professionnels dans le domaine où il exerce. À cette fin, il doit assurer la mise à jour de ses connaissances et mettre en pratique les nouvelles connaissances reliées à son domaine d'exercice. »
4. « Le technologue en imagerie médicale, le technologue en radio-oncologie ou le technologue en électrophysiologie médicale doit exercer sa profession selon les normes professionnelles généralement reconnues par l'ensemble des membres de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec et selon les données actuelles de la science. »
5. « Dans l'exercice de sa profession, le technologue en imagerie médicale, le technologue en radio-oncologie ou le technologue en électrophysiologie médicale doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens qui sont à sa disposition. »

COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET SPÉCIFIQUES

Certains éléments sont essentiels et doivent être maîtrisés par la technologue qui détient une attestation en mammographie. À cet effet, des compétences¹ ont été définies dans le *Référentiel de compétences des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale*.

1. Connaître les spécifications des appareils et des équipements

- Connaître les possibilités et le potentiel technique du mammographe.

2. Contribuer à l'élaboration et à l'actualisation des fichiers techniques

- Collaborer à la mise à jour des fichiers et chartes techniques lorsque requis.

3. Évaluer les antécédents médicaux de la patiente

- Consulter les examens pertinents en lien avec la santé des seins, mammographies antérieures, tomosynthèses et autres de la patiente en lien avec les renseignements cliniques;
- Analyser et faire le lien entre les différents rapports d'examens antérieurs;
- Questionner et valider auprès de la patiente, l'évolution de son état de santé, notamment en ce qui concerne ses antécédents médicaux, l'apparition de nouveaux symptômes et tout autre renseignement pertinent.

4. Appliquer les procédures et les protocoles établis

- Expliquer l'importance de la compression du sein lors de l'examen;
- S'assurer de faire un examen complet du sein en positionnant la patiente adéquatement selon sa morphologie;
- Posséder une capacité d'analyse accrue, être vigilante et attentive tout au long de l'examen;
- Juger sur la nécessité de faire des incidences complémentaires, et ce, au-delà du protocole de base afin de réaliser un examen complet;
- Bien connaître et maîtriser toutes les incidences complémentaires à effectuer pour compléter l'examen.

5. Adapter les paramètres techniques en fonction de la patiente

- Décider des paramètres techniques à utiliser selon le contexte clinique, essentiels à la bonne qualité de l'image.

¹ En complément, consulter le [Référentiel de compétences](#) ainsi que les [normes de pratique spécifiques à la mammographie](#) sur le site Web de l'Ordre.

6. Évaluer la qualité des images produites

- Évaluer adéquatement les images obtenues à l'aide de la grille d'évaluation reconnue²;
- Identifier les images mammographiques. Le médecin spécialiste doit être en mesure de se situer facilement sur chaque image réalisée. Il s'agit notamment :
 - Du côté examiné (p. ex. droit ou gauche);
 - De l'identification de l'image, si appropriée (p. ex. .cc, ccx, mlo);
- Corriger la situation, si nécessaire, lorsqu'un artéfact est identifié;
- Aviser les responsables lorsqu'un changement de qualité des images est observé ou s'il y a des doutes quant au bon fonctionnement de l'appareil;
- Pour les responsables du contrôle de la qualité:
 - Évaluer les appareils et moniteurs de mammographie en effectuant des tests à des fréquences régulières, afin de maintenir une qualité optimale des images et d'intervenir lors de non-conformité.



MODALITÉS D'OBTENTION DE L'ATTESTATION EN MAMMOGRAPHIE

Toutes les technologues qui n'ont jamais exercé en mammographie et qui désirent réaliser des examens mammographiques doivent répondre aux exigences suivantes :

- **Formation initiale obligatoire**

Détenir l'attestation de formation confirmant la réussite de l'AEC :

Imagerie du sein : Mammographie, délivrée par le Collège Ahuntsic (incluant le stage pratique de quatre semaines).

ET

- **Attestation en mammographie de l'Ordre**

Obtenir une attestation en mammographie délivrée par l'Ordre en faisant une demande en ligne sur le portail OTIMROEPMQ.

Les technologues qui détiennent une attestation en mammographie et qui exerçaient dans ce secteur d'activités avant février 2019 n'ont pas l'obligation de détenir *l'AEC Imagerie du sein : Mammographie*. Toutefois, l'attestation en mammographie délivrée par l'Ordre est obligatoire et doit être renouvelée annuellement pour toutes les technologues.

IMPORTANT

Les technologues ayant cessé d'exercer en mammographie pendant plus de cinq ans devront refaire la formation complète (*AEC Imagerie du sein : Mammographie*).

² Voir annexe 3

RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE D'UNE TECHNOLOGUE EN MAMMOGRAPHIE

Sur demande, l'Ordre peut évaluer et attester les technologues qui ont déjà exercé dans le secteur de la mammographie, mais qui ne détiennent pas d'attestation en mammographie. À la suite de l'évaluation, une formation de mise à niveau pourrait être nécessaire.

Le processus d'évaluation pratique sera réalisé par une inspectrice en mammographie, nommée par le comité d'inspection professionnelle (CIP).

Exemple de situations nécessitant une reconnaissance par l'Ordre:

- Une technologue qui n'a pas travaillé en mammographie depuis plus de deux ans et moins de cinq ans³.
- Une technologue ayant pratiqué en mammographie hors Québec au cours des cinq dernières années et voulant obtenir une attestation de pratique en mammographie au Québec.

IMPORTANT

Les frais en lien avec les heures d'évaluation sont assumés par l'Ordre. Les frais afférents pour obtenir une formation de mise à niveau devront être assumés par la technologue ou l'employeur.

³ Voir tableau 3



RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ATTESTATION DE PRATIQUE EN MAMMOGRAPHIE

Le 1^{er} mars de chaque année, la technologue détenant une attestation en mammographie reçoit un avis de renouvellement. Les exigences pour ce renouvellement diffèrent selon que l'année de l'envoi de cet avis est une année paire ou impaire.

La période de renouvellement s'effectue du 1^{er} mars au 31 mars. Les technologues peuvent comptabiliser les examens réalisés jusqu'au 31 mars du renouvellement d'une année paire. L'attestation sera valide jusqu'au 30 avril, compte tenu de la période d'analyse du dossier.

Par exemple :

- Lors du renouvellement de l'attestation pour l'année 2024-2025, les exigences demandées sont 5 h de formation et 750 mammographies. Le 2 mars, la technologue a réalisé 720 mammographies, elle pourra attendre au 31 mars avant d'acheminer ses documents et ainsi réaliser les 30 mammographies manquantes. La technologue pourra donc exercer dans ce secteur jusqu'à la réception de sa nouvelle attestation qui sera déposée au plus tard le 30 avril dans son dossier professionnel.

Renouvellement de l'attestation pour une année impaire

La technologue doit fournir les pièces justificatives des cinq heures de formation exigées pour maintenir son attestation et accumuler des examens mammographiques⁴ pour le renouvellement de l'année suivante, l'année paire.

Renouvellement de l'attestation pour une année paire

La technologue doit fournir la preuve du nombre d'examens réalisés dans les deux dernières années ainsi que les pièces justificatives des cinq heures de formation exigées pour maintenir son attestation.

Tableau 1 : Exigences pour le renouvellement de l'attestation

Avis reçu le 1 ^{er} mars de l'année	Heures de formation en lien avec la mammographie	Nombre d'examens
2023 (année impaire) 2023-2024	5 heures	Aucune preuve à fournir
2024 (année paire) 2024-2025	5 heures	Entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2024 Avoir cumulé 750 mammographies
2025-2026	5 heures	Aucune preuve à fournir
2026-2027	5 heures	Entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2026 Avoir réalisé 960 mammographies

⁴ Voir annexes 1 et 2

PROCÉDURE DE RENOUELEMENT

Le renouvellement de l'attestation s'effectue sur le portail OTIMROEPMQ sous l'onglet *MON ESPACE / Gérer mes demandes d'attestation*. Pour ce faire, la technologue doit :

Pour l'année impaire :

- Inscrire les formations suivies en **lien avec la mammographie** dans son portfolio;
- Téléverser les pièces justificatives aux formations suivies dans son portfolio;
- Remplir la déclaration confirmant le nombre d'heures de formation réalisées en lien avec la mammographie;
- Téléverser la déclaration dans le module de gestion des demandes d'attestation;
- Débuter le calcul du nombre de mammographies pour le renouvellement de l'année suivante.

Pour l'année paire :

- Inscrire les formations suivies en **lien avec la mammographie** dans son portfolio;
- Téléverser les pièces justificatives aux formations suivies dans son portfolio;
- Remplir la déclaration confirmant le nombre d'heures de formation réalisées et le nombre d'examens effectués durant la période visée par le renouvellement⁵;
- Téléverser la déclaration dans le module de gestion des demandes d'attestation.

Une fois l'analyse terminée, l'attestation sera déposée dans le portail OTIMROEPMQ, section *MON ESPACE / Gérer mes demandes d'attestation*, et une confirmation sera envoyée à la technologue par courriel.

⁵ Voir tableau 1 et 2

Tableau 2 : Exigences pour le maintien lorsque l'attestation est obtenue en cours d'année pour la première fois.

Par exemple : La technologue obtient son attestation pour la première fois le 1^{er} octobre 2023, voici les exigences pour la première année et les années suivantes :

Attestation	Renouvellement pour l'année suivante	Nombre d'examens à réaliser
Elle obtient son attestation 2023-2024 en cours d'année	2024-2025	<p>Exemple : obtenue le 1^{er} octobre 2023.</p> <p>Au prorata du nombre de mois pour lesquels la technologue a détenu son attestation (1^{er} octobre au 31 mars = 6 mois)</p> <p>Elle aura donc 188 examens à réaliser.</p> <p>$(375 / 12) \times 6 = 188$</p>
Attestation 2024-2025	2025-2026	Aucune preuve à fournir en ce qui concerne le nombre d'examens
Attestation 2025-2026	2026-2027	<p>Elle devra fournir la preuve qu'elle a réalisé 668 examens</p> <p>2024-2025 : 188 examens (6 mois) + 2025-2026 : 480 examens (12 mois)</p>

PROCÉDURES POUR LES TECHNOLOGUES NE RÉPONDANT PAS AUX EXIGENCES DU MAINTIEN

Il existe quelques situations particulières pour lesquelles la technologue pourrait ne pas être en mesure de répondre aux exigences du maintien de l'attestation.

Ces situations s'appliquent lorsqu'il est impossible pour la technologue de réaliser le nombre d'examens mammographiques requis pour le maintien de l'attestation.

SITUATION 1

- Technologue travaillant à temps partiel.
- Technologue exerçant dans un centre à faible débit.
- Tout autre motif étant approuvé par l'Ordre.

Avant de pouvoir renouveler son attestation, ces technologues devront faire parvenir 10 examens mammographiques bilatéraux (audit) réalisés au cours des 6 derniers mois, en choisissant les plus récents.

SITUATION 2

Procédure de maintien de l'attestation pour une technologue n'ayant pas pratiqué depuis plus de 12 mois et moins de 2 ans :

- Changement de secteur d'activités;
- Congé de maternité;
- Congé long terme (maladie, congé différé, etc.).

Avant le début d'une absence prolongée dans le secteur de la mammographie, si la technologue détient le ou les critères nécessaires pour renouveler son attestation, le CIP lui suggère de procéder à son renouvellement.

La technologue doit informer le service d'inspection professionnelle (SIP) de son absence dans le secteur de la mammographie. Lors de son retour, celle-ci devra communiquer avec le service d'inspection professionnelle afin de connaître la démarche à entreprendre pour le renouvellement de l'attestation en mammographie. Après l'analyse du dossier de la technologue par le CIP, celui-ci pourrait exiger certaines mesures d'accommodement particulières à entreprendre afin qu'elle puisse obtenir de nouveau son attestation.

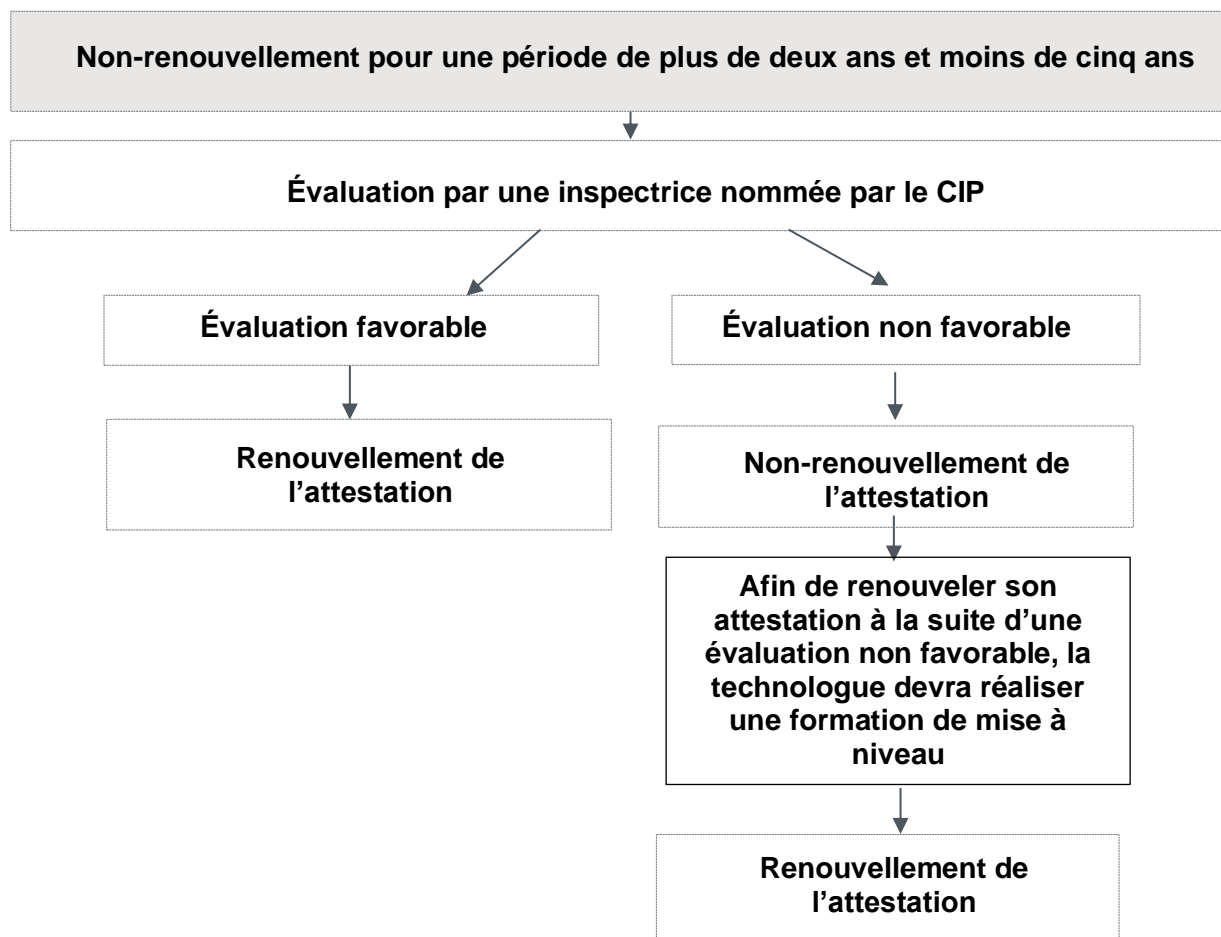
Par exemple :

- Sous la supervision d'une technologue en mammographie certifiée, effectuer des examens mammographiques sur une période de 2 journées et faire parvenir au service d'inspection professionnelle 10 examens mammographiques (audit) qu'elle a réalisés lors de ces deux journées.
- Demander à une formatrice en mammographie de l'accompagner pour une mise à niveau.

Après l'analyse des examens mammographiques par une inspectrice, si des indices de manquement sont assez sérieux en matière de risque de préjudice pour le public, le CIP après analyse du dossier devra formuler des recommandations aux administrateurs du conseil d'administration (CA) afin qu'ils prennent une décision. Il pourrait s'agir de mesure volontaire ou imposée (p. ex. stage de perfectionnement, activités pédagogiques).

Les frais en lien avec les heures d'évaluation sont assumés par l'Ordre. Les frais afférents pour obtenir une formation de mise à niveau devront être assumés par la technologue ou l'employeur.

Tableau 3 : Renouvellement de l'attestation de formation en mammographie après une absence prolongée



IMPORTANT

Les frais en lien avec les heures d'évaluation sont assumés par l'Ordre. Les frais afférents pour obtenir une formation de mise à niveau devront être assumés par la technologue ou l'employeur.

ANNEXE 1 : LISTE DES EXAMENS ACCEPTÉS

TOUS les examens mammographiques plein champ démontrant un positionnement optimal du sein sur deux incidences (CC, MLO ou LAT sans coupures de structures). Il s'agit des mammographies suivantes :

Examen mammographique	Type d'examens
Unilatérales ou bilatérales	CC, MLO
Avec implants mammaires	CC, MLO ou LAT, Eklund
Tomosynthèse non jumelée à une mammographie	CC, MLO Attention On ne peut calculer qu'un seul examen lorsque la tomosynthèse est jumelée à une mammographie, car les deux examens reposent sur un seul positionnement.
Examens post-intervention comprenant deux incidences plein champ sans coupure de structures, démontrant un bon positionnement	CC, MLO ou LAT

ANNEXE 2 : LISTE DES EXAMENS MAMMOGRAPHIQUES EXCLUS

Examens mammographiques	Particularités
Galactographie	
Kystographie mammaire	
Radiographie d'une pièce biopsique	
Image localisée, une (1) ou deux incidences	<p>Attention :</p> <p>Les incidences complémentaires effectuées à la suite d'une mammographie diagnostique ou de dépistage ne peuvent être comptabilisées.</p>
Incidences complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Profil • Aisselle • Etc. 	
Agrandissement, une (1) ou deux incidences	
Tomosynthèse du sein, unilatérale jumelée à une mammographie (communément appelée « COMBO »)	<p>Attention :</p> <p>On ne peut calculer qu'un seul examen lorsque la tomosynthèse est jumelée à une mammographie, car les deux examens reposent sur un seul positionnement.</p>
Tomosynthèse du sein, bilatérale jumelée à une mammographie (communément appelée « COMBO »)	
Interventions sans examen mammographique <ul style="list-style-type: none"> • Biopsie • Mise en place de harpon 	

ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION

OPTIMAQ - CRÂNIOCAUDALE	RÉPONSE
1. Image évaluable	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, qualité de l'image inadéquate (c.-à-d. qualité technique, implants mammaires, etc.)
2. Partie du sein coupée	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais seulement la peau coupée <input type="checkbox"/> ³ Oui, tissu mammaire coupé, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, tissu mammaire coupé et non corrigé avec une image complémentaire
3. Ligne du mamelon au corps est perpendiculaire au bord de l'image (parties interne et externe incluses)	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mamelon désorienté (cause morphologique particulière ou autres causes), mais parties interne et externe incluses <input type="checkbox"/> ³ Non, mamelon désorienté, partie(s) interne et/ou externe non incluses, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, mamelon désorienté, partie(s) interne et/ou externe non incluse, et non corrigée avec une image complémentaire.
4. Bonne visualisation des tissus profonds	<input type="checkbox"/> ¹ Oui, avec graisse rétroglandulaire <input type="checkbox"/> ² Oui, sein dense sans graisse rétroglandulaire <input type="checkbox"/> ³ Non, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, et non corrigé avec une image complémentaire
5. La mesure de la ligne en CC (mamelon-corps) est égale à celle prise en MLO	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non <input type="checkbox"/> ³ Mesure non applicable (ligne non valide sur le MLO)
6. Mamelon vu de profil	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mais aucune superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire) ou indiqué avec un marqueur de plomb <input type="checkbox"/> ³ Non, superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire), mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire), et non corrigé avec une image complémentaire ou non indiquée avec un marqueur de plomb ou pas
7. Artéfacts et superposition (cheveux, bijoux, épaules, menton, image floue, etc.)	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais n'obstrue pas l'image <input type="checkbox"/> ³ Oui, obstrue l'image, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, obstrue l'image, et non corrigé avec une image complémentaire
8. Plis de peau dans le sein (incluant plis causés par une cicatrice)	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais n'obstrue pas l'image <input type="checkbox"/> ³ Oui, obstrue l'image, mais corrigé avec image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, obstrue l'image et non corrigé avec image complémentaire

Grille finale en CC. Un positionnement inadéquat menant à un échec est automatiquement identifié lorsque la réponse 4 est donnée pour les items 2, 3, 4, 7 et 8 ou une réponse 2 à l'item 5.

OPTIMAQ - MÉDIOLATÉRALE OBLIQUE	RÉPONSE
1. Image évaluable	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, qualité d'image inadéquate (c.-à-d. qualité technique, implants mammaires, etc.)
2. Partie du sein coupée	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais seulement la peau coupée <input type="checkbox"/> ³ Oui, tissu mammaire coupé, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, tissu mammaire coupé et non corrigé avec une image complémentaire
3. Bonne visualisation des tissus profonds	<input type="checkbox"/> ¹ Oui, avec graisse rétroglandulaire <input type="checkbox"/> ² Oui, sein dense sans graisse rétroglandulaire <input type="checkbox"/> ³ Non, mais corrigé avec une image complémentaire <u>ou</u> acceptable selon la morphologie de la patiente ou autres causes <input type="checkbox"/> ⁴ Non, et non corrigé avec une image complémentaire
4. Quantité adéquate de muscle pectoral sur l'image (le bord inférieur du muscle pectoral se situe près de la ligne mamelon-pectoral ou plus bas)	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mais acceptable selon la morphologie de la patiente (ex : réduction mammaire ou autres causes) <input type="checkbox"/> ³ Non, inacceptable
5. Vue de la largeur maximale du muscle pectoral (muscle à angle)	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mais acceptable selon la morphologie de la patiente ou autres causes <input type="checkbox"/> ³ Non, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, et non corrigé avec une image complémentaire
6. Mamelon vu de profil	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mais aucune superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire) ou indiqué avec un marqueur de plomb ou non <input type="checkbox"/> ³ Non, superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire), mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, superposition avec le tissu glandulaire (rétroaréolaire), et non corrigé avec une image complémentaire ou indiquée avec un marqueur de plomb
7. Angle inframammaire bien ouvert et montré (ex. sein bien soulevé et non affaissé)	<input type="checkbox"/> ¹ Oui <input type="checkbox"/> ² Non, mais le tissu mammaire est montré <input type="checkbox"/> ³ Non, le tissu mammaire n'est pas montré, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Non, le tissu mammaire n'est pas démontré et non corrigé avec une image complémentaire
8. Artéfacts et superposition (muscle dorsal, cheveux, bijoux, épaules, menton, image floue, etc.)	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais n'obstrue pas l'image <input type="checkbox"/> ³ Oui, obstrue l'image, mais corrigé avec une image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, obstrue l'image et non corrigé avec une image complémentaire
9. Plis de peau dans le sein (incluant plis causés par une cicatrice)	<input type="checkbox"/> ¹ Non <input type="checkbox"/> ² Oui, mais n'obstrue pas l'image <input type="checkbox"/> ³ Oui, obstrue l'image, mais corrigé avec image complémentaire <input type="checkbox"/> ⁴ Oui, obstrue l'image et non corrigé avec image complémentaire

Grille finale en MLO. Un positionnement inadéquat menant à un échec est automatiquement identifié lorsque la réponse 4 est donnée pour les items 2, 3, 5, 7, 8 et 9 ou une réponse 3 à l'item 4.



SOURCES

- ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC. *Normes de pratique spécifiques – Mammographie*, [En ligne], 2022.
[\[https://www.otimroepmq.ca/wpcontent/uploads/2015/07/Echographiemedicalediagnostique_mars2013.pdf\]](https://www.otimroepmq.ca/wpcontent/uploads/2015/07/Echographiemedicalediagnostique_mars2013.pdf)
- ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC. *Référentiel de compétences des technologues en imagerie médicale en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale*, [En ligne], 2022.
[\[https://www.otimroepmq.ca/wpcontent/uploads/2018/11/otimroepmq_referentiel2018_version-finale.pdf\]](https://www.otimroepmq.ca/wpcontent/uploads/2018/11/otimroepmq_referentiel2018_version-finale.pdf)
- QUÉBEC. *Code de déontologie des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec : RLRQ, c. T-5, r. 5*, à jour au 1^{er} décembre 2019, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2019.
Également disponible en ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/T-5,%20r.%205>
- SANTÉ CANADA. Radioprotection et normes de qualité en mammographie – Procédure de sécurité pour l’installation, l’utilisation et le contrôle des appareils à rayons X mammographique - Code de sécurité 36, [En ligne], 2022
[\[https://publications.gc.ca/site/fra/9.642535/publication.html\]](https://publications.gc.ca/site/fra/9.642535/publication.html)
- ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC. *Avis de radioprotection en mammographie (2018)*, [En ligne], 2022.
www.otimroepmq.ca/wp-content/uploads/2018/10/Mammographie.pdf